

[Programme SMARTS-UP] Bourses internationales en Master Appel à candidatures 2024-2025

1. Quel est l'objectif du programme de bourses SMARTS-UP ?

Le programme SMARTS-UP, conduit par Université Paris Cité, vise à promouvoir l'internationalisation des formations de Master et faciliter l'accueil des meilleur·es étudiant·es internationaux·ales afin de constituer notamment un vivier d'excellence pour le recrutement de futur·es doctorant·es. Dans ce cadre, 160 bourses de 10 000 € chacune, seront attribuées pour permettre aux Graduate Schools rattachées au programme d'accueillir des étudiant·es internationaux·ales dans les différents programmes de Masters. Les bourses sont attribuées pour un an. Université Paris Cité forme ainsi de futurs scientifiques expert·es qui réussiront en tant que futurs cadres académiques ou haut·es responsables.

2. Quelles sont les formations éligibles au programme de bourses SMARTS-UP à Université Paris Cité ?

Le programme de bourses SMARTS-UP vise à accueillir des étudiant·es internationaux·ales dans les formations de Master d'Université Paris Cité, présélectionnées par les 26 Graduate Schools du projet SMARTS-UP.

Vous pouvez consulter la liste des Graduate Schools rattachées au projet SMARTS-UP sur le site de candidature : <https://mobility.smarts-up.fr/>.

3. Quel est le montant de la bourse ?

Les lauréat·es recevront une bourse de 10 000 € versée en trois fois. Veuillez noter qu'il s'agit d'une bourse et non d'un salaire. La bourse constitue une aide pour vos études et ne sera pas suffisante pour votre séjour à Paris. Vous devrez donc prévoir une autre source de revenu afin de couvrir les dépenses durant votre séjour.

Cette bourse n'est pas cumulable avec une autre bourse. Elle est attribuée pour l'année 2024-2025 seulement et ne peut être reportée.

4. Quelles sont les conditions d'éligibilité ?

Seul·es les étudiant·es postulant à un Master de la liste consultable sur : <https://mobility.smarts-up.fr/> peuvent prétendre à une bourse SMARTS-UP.

- Critères d'éligibilité

Les étudiant·es éligibles à ce programme de bourses doivent répondre aux critères suivants :

- Les candidat·es doivent être de nationalité étrangère. Les candidat·es français·es ne sont pas éligibles ;
- Les candidat·es doivent être primo-arrivant·es dans une université française (à l'exception des étudiant·es préparant un double diplôme en collaboration avec Université Paris Cité qui sont éligibles) ;
- Les candidat·es ne doivent pas être déjà titulaires d'un diplôme d'une université française ou d'un établissement d'enseignement supérieur français ;
- Les candidat·es issu·es d'un des pays ci-dessous doivent également effectuer leur inscription via la plateforme Études en France (<https://www.campusfrance.org/fr/candidature-procedure-etudes-en-france>). Cette demande doit se faire parallèlement à la soumission de votre candidature SMARTS-UP. Ces deux procédures sont indépendantes l'une de l'autre mais obligatoires.

Afrique du Sud, Azerbaïdjan, Algérie, Arabie Saoudite, Argentine, Bahreïn, Bénin, Bolivie, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Djibouti, Émirats Arabes Unis, Égypte, Equateur, États-Unis, Ethiopie, Gabon, Géorgie, Ghana, Guinée, Haïti, Inde, Indonésie, Iran, Israël, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Liban, Madagascar, Malaisie, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Népal, Niger, Nigeria, Pakistan, Pérou, Qatar, République démocratique du Congo, République dominicaine, Royaume-Uni, Russie, Sénégal, Singapour, Taïwan, Tchad, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turquie, Ukraine, Vietnam.

- Niveau d'étude
 - **Les étudiant·es qui postulent au Master 1** doivent être titulaires ou en cours d'obtention d'un diplôme étranger équivalent à une Licence ou un Bachelor's degree (N.B. : les lauréat·es doivent être en possession de leur diplôme de Licence au moment de leur intégration à Université Paris Cité en septembre 2024).
 - **Les étudiant·es qui postulent au Master 2** doivent avoir complété ou être en cours de complétion d'une année de Master à temps plein dans un champ disciplinaire en lien avec la formation demandée d'ici septembre 2023.

Les étudiant·es éligibles seront classé·es selon leurs mérites académiques, motivation et prestation à l'issue de leur motivation et de leurs performances lors d'éventuels entretiens de suivi. Les meilleur·es étudiant·es se verront attribuer la bourse pour un an.

5. Quelles sont les modalités de candidature ?

- L'appel à candidatures sera ouvert du vendredi 1^{er} décembre 2023 au vendredi 19 janvier 2024 à 17h (CET) ;
- La recevabilité des dossiers sera vérifiée par les services de l'université, puis chaque Graduate School procèdera à l'évaluation des candidat·es ;
- Les candidat·es seront informé·es de la décision par e-mail début 2024 ;
- Pour les candidat·es sur liste d'attente, la décision finale vous sera communiquée en mai 2024 ;
- Les lauréat·es rejoindront Université Paris Cité en septembre 2024.

Attention : Les lauréat-es disposent d'un délai de **15 jours** à partir de la date de réception de l'e-mail d'attribution pour confirmer l'acceptation de la bourse SMARTS-UP. En l'absence de réponse, la bourse sera attribuée à l'étudiant-e suivant de la liste complémentaire.

6. Quelles sont les obligations des lauréat-es ?

▪ Obligations académiques

Les lauréat-es de la bourse SMARTS-UP ont les obligations suivantes :

- Être inscrit-e à Université Paris Cité pour l'année universitaire 2024-2025 ;
- Être présent-e à la rentrée de leur programme de Master (septembre 2024) ;
- Assister à tous les événements SMARTS-UP ;
- Faire preuve d'assiduité lors des enseignements et examens ;
- Répondre au questionnaire de suivi qui sera adressé en cours de formation ;
- S'inscrire sur le groupe Alumni.

▪ Obligations financières

Cette bourse sera versée (sur un compte bancaire domicilié en France au nom de l'étudiant-e) après que l'étudiant-e a été dûment inscrit-e à Université Paris Cité.

▪ Fausse déclarations

La soumission de fausses déclarations ou de documents falsifiés dans le dossier de candidature à la bourse SMARTS-UP entrainera automatiquement la perte de la bourse et éventuellement de poursuites judiciaires.

7. Quelles sont les pièces à joindre lors de la candidature en ligne ?

- **CV** (1 page) ;
- **Lettre de motivation** : une page détaillant les motivations de la ou du candidat-e pour rejoindre le Master choisi, ainsi que les ambitions de carrière, les intérêts et les raisons pour lesquelles la ou le candidat-e souhaite rejoindre Université Paris Cité ;
- **Lettres de recommandations** : deux lettres de recommandation écrites par un-e professeur-e, un-e enseignant-e ou un encadrant-es de stage ;
- **Relevés de notes** à partir de la 1^{ère} année de licence ;
- Le cas échéant, des **résumés des travaux antérieurs** de la ou du candidat-e (*exemple : mémoires, livres, rapports de stage, articles scientifiques...*) ;
- **Projet de recherche** : si la ou le candidat-e souhaite travailler sur un thème de recherche particulier et/ou si elle ou il a identifié un laboratoire ou un département dans lequel elle ou il aimerait faire son stage, soumettre un projet de recherche de 3-4 pages (références incluses).